

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Sous-direction des compétences

Bureau de la formation

Décision n° 80940 du 22 novembre 2014 portant attribution du brevet de chef de service

NOR : INTJ1427198S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (*JO* n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 35);

Vu l'arrêté du 8 août 2012 fixant les conditions d'attribution du brevet de chef de service aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (*JO* n° 195 du 23 août 2012, texte n° 7);

Vu l'instruction n° 14100 du 22 avril 2014 relative au parcours de formation des sous-officiers des corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN);

Vu l'instruction n° 14200 du 22 avril 2014 relative à la formation d'adaptation à la spécialité et à la formation professionnelle complémentaire des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN);

Vu le message n° 73218/GEND/CEGN/BOE.PL du 14 novembre 2014,

Décide:

Article 1^{er}

Le brevet de chef de service est attribué à compter du 14 novembre 2014 aux sous-officiers classés par ordre alphabétique dont le nom suit:

Bazile Franck	181046
Biteau Claire	169378
Boudaifa Karima	205656
Bouthors Magali	169380
Bucolo David	165361
Carlier Philippe	194976
Cheval David	209699
Debruyker Marie	178629
Delelis Cédric	215091
Doublet Lydia	163591
Jannier Sandra	165162
Leclerc Laétitia	162465
Nourry Ingrid	175667
Porhel Florence	170915
Ramalho Belarmino	168684
Regnard Sébastien	183660
Rejas Eric	192520
Rigal Sandra	170918
Sac Epee Sandrine	194992
Scalise Idola	196872
Willemin Mélissa	346247

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 novembre 2014.

Pour le ministre et par délégation :
Le général, sous-directeur des compétences,
D. QUENELLE